

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1185

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 42

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« par la création d'offices du »

les mots :

« , dont la création d'offices de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation de la rédaction définissant la compétence « tourisme ».